

**COMPTE-RENDU DE  
LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°94/NP**



**Réunie le 5 novembre 2018 à 18 H 30  
Stade Blériot**

**Présents:** Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Daniel CHAIRON, Alain GOGIBUS, Jackie JAHYER, Dominique LE BRAS, Jean-Pierre MARNEF, Jean-Denis MONNET, Francine PERREUX, André RICHEZ, Julien STRYJEK, Philippe TETART, Teddy TORLET, Claudette VOLVERT.

**Absent excusé :** Cédric MARTIN

**1. Approbation du CR de la réunion n° 93 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des participants.

**2. Effectifs licenciés :**

Nous sommes aujourd'hui 95 licenciés dont 3 passagers, donc un effectif inférieur à l'année dernière. L'annulation de Pratik Sports par la Sous-Préfecture de Reims nous a fait perdre au moins 15 nouvelles inscriptions.

**3. Ecoles de tir :**

Le créneau du samedi après-midi rencontre un franc succès, notamment des archers qui ne peuvent pas venir le mercredi. La progression des tireurs est beaucoup plus rapide par le fait qu'il y a moins d'archers par séance. Les néophytes sont incités à venir le mercredi et le samedi mais aucun ne l'a encore fait. Le groupe du vendredi géré par Jennifer et Claudette en alternance compte 7 archers. Jennifer vient tous les quinze jours et doit faire le point sur chaque tireur à la fin de chaque trimestre.

**4. Finances :**

Le budget est à ce jour déficitaire car nous n'avons pas encore perçu la subvention de 5000 € de la Ville de Reims. L'équilibre recettes/dépenses est à - 2000 €.

D'ici la fin de l'année nous n'envisageons pas de gros frais.

Par contre, l'année prochaine nous allons organiser le Championnat 3D CRTA et il faudra aussi compléter les cibles de tir en campagne ; il manque un birdy et 3 cibles.

L'électricité va être installée dans les containers, Daniel est allé acheter le matériel pour un peu plus de 300 €.

La compagnie aujourd'hui dispose de 2500 € sur le compte courant et 2500 € sur le compte épargne.

**5. Concours des 17 et 18 novembre :**

Pour l'instant nous avons entre 35 et 40 inscrits. Lors de son passage au greffe chaque participant aura un gobelet du Championnat de France.

Alain et Teddy ont fabriqué des récompenses pour les catégories jeunes. Pour les adultes une bouteille de ratafia sera remise au premier de chaque catégorie.

Les blasons ont été commandés auprès de l'Archerie de Champagne. La salle sera installée le vendredi 16 au soir.

Nous disposerons de la salle à partir de 11 heures le samedi, chaque bénévole se chargera de son déjeuner. Le dimanche Alain prendra ce qu'il faut pour midi, chacun participera financièrement.

Les feux sont à MAREUIL, il faut les ramener.

Une tombola sera organisée. Claudette a centralisé les lots, Dédé vendra les enveloppes et tiendra le stand.

## **6. Calendrier 2019 :**

Concernant le championnat de la Marne en salle, un problème a été découvert il y a quelques jours lors du concours de la 1ère Compagnie de Châlons : les flèches passent au travers des cibles qu'il faut changer.

Le Président de cette compagnie a indiqué qu'il n'en avait pas les moyens financiers.

Norbert a proposé que ce championnat se déroule à REIMS les 26 et 27 janvier 2019. Nous attendons la décision du CDTAM.

Notre concours jeunes aura lieu le 12 janvier, notre assemblée générale le 19 janvier et le mercredi 23 janvier les tirs de la Saint Sébastien.

Dimanche 21 avril : 3D à GERMIGNY

Dimanche 12 mai : tir en campagne à GERMIGNY

Dimanche 9 juin : Championnat régional CRTA 3D à GERMIGNY

Dimanche 16 juin : Fita Fédéral

Samedi 22 juin : Challenges d'été - brochettes

Une convention a été signée avec le directeur de la Coopérative viticole de GERMIGNY qui met à notre disposition les toilettes, le grand auvent dans la cour ainsi que l'eau courante et l'électricité.

En contrepartie, nous achèterons désormais notre champagne auprès de cette Coopérative qui nous sera vendu 13,80 € la bouteille au lieu de 15,10 €.

Norbert va prévenir Madame FRANCCART que nous ne nous fournissons plus chez elle.

Teddy propose d'organiser un tir fédéral qualificatif le samedi 15 juin au soir avec repas pour 20 €.

Norbert soumet cette proposition au vote des membres du comité directeur : une abstention.

Norbert précise que ce concours doit être inscrit sur le calendrier de la FFTA, et que le coût est de 23 €. Si nous ne l'organisons pas, il nous en coûtera 100 € d'amende.

## **7. AG du 19 janvier 2019 :**

Il s'agit d'une assemblée générale ordinaire. La salle du stade George Hébert est réservée. Norbert mentionnera dans son rapport moral le retard apporté par la ville de Reims au versement de la subvention de 5000 €, ce qui a mis en difficulté les finances de la Compagnie.

## **8. Saint Sébastien :**

La soirée aura lieu le 2 février 2019. La Commission doit rendre le résultat de ses réflexions pour la réunion de bureau du 3 décembre prochain.

## **9. Questions diverses:**

Pour le concours jeunes la compagnie va acheter des médailles. Les archers qui en disposent et ne veulent pas les conserver peuvent les ramener à Norbert.

Les bénévoles de la compagnie vont installer l'électricité dans les containers.

Il faut aussi s'occuper du chalet dont les deux éléments s'écartent : la tuile de rive est à 5 centimètres à côté de la première tuile de couverture et il ne va tarder à y avoir des infiltrations.

Ces dégâts sont dus essentiellement aux galeries creusées sous le chalet par les lapins.

Concernant l'entretien du terrain, nous devons attendre la décision du service juridique de la ville de REIMS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 35.

La Secrétaire Générale,

**Claudette VOLVERT**

Le Président,

**Norbert PERREUX**